

ACCORD AÉRIEN AVEC LA NORVÈGE

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES a annoncé, le 14 février 1950, qu'un accord bilatéral relatif aux services aériens entre le Canada et la Norvège avait été signé à Ottawa. M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, a signé l'Accord au nom du Canada, et Son Excellence M. Daniel Steen, ministre de la Norvège au Canada, l'a signé au nom de son Gouvernement.

Cet accord est analogue à l'accord antérieur conclu par le Canada avec la Suède en 1947 et avec le Danemark en 1949, et prévoit le transport direct du trafic entre le Canada et la Norvège. L'aéroport de Gander, à Terre-Neuve, a été désigné comme l'aéroport du Canada où la Norvège pourra exercer ses droits de trafic.

Une ligne aérienne appartenant au Gouvernement norvégien forme, avec une ligne suédoise et une ligne danoise, le Réseau des lignes aériennes scandinaves. Cette société assure déjà la liaison avec le Canada en vertu des accords conclus antérieurement avec la Suède et le Danemark.

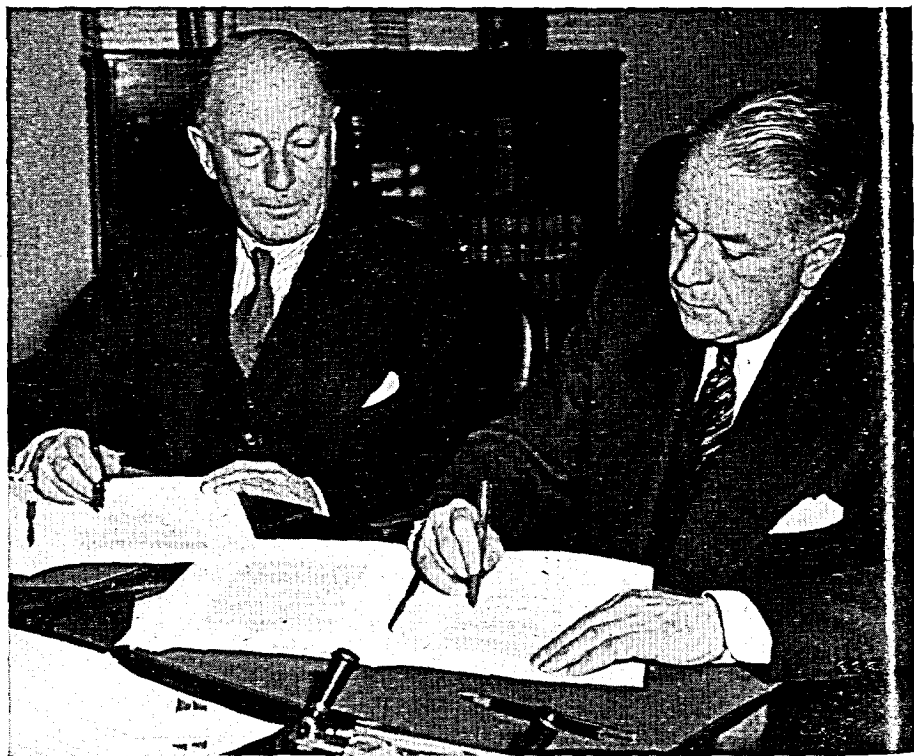


Photo: Capital Press

ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA NORVÈGE

Son Excellence M. Daniel Steen, à gauche, et M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, signent à Ottawa, le 14 février 1950, un accord aérien bilatéral.

M. J.
Missariat

M. R.
Canada à

M. A.
du Canad

M. G.
aux burea

Nominatio

Son Ex
neez a pr
ambassad
Avocat de
rages de
tait préc
stitutionn
été doy
eur de l'
ment où i
u Canad
l'appel d
Garcia M
octobre 1

Départs

Son Ex
ambassad
février a
aux proc
son pays
fonctions
12 mai
successe
est charg

L'amb
ministère
Belokhvo
d'affaires

Exequatu

M. G.
Unis d'

M. D.
Unis d'
vriér.

Reconnan

M. H.
à Mont

Mars 1